

3. ASPECTS TECHNIQUES

OUI A LA PRÉVENTION, NON À L'AUGMENTATION DES DÉCHETS.

Le VALTOM (structure publique qui gère le traitement des déchets du Puy de Dôme et du nord de la Haute Loire) et son sous-traitant privé VERNEA/SUEZ ont rendu public leur projet d'augmenter la capacité de l'incinérateur en passant de 150 000 T/an à 170 000 T/an.

Suite aux actions de mobilisation et aux recours juridiques réalisés par les associations, le jugement du Tribunal Administratif du 5 mai 2009 avait réduit les prétentions du VALTOM à 150 000 t/an afin de limiter la pollution.

Actuellement, **les habitants concernés dont le civisme a fait progresser le tri et diminuer la quantité de déchets** en produisent 130 000 t/an à incinérer. Ce sont les seuls déchets prioritaires selon la réglementation. Cela laisse de la place pour les clients strictement privés de SUEZ

Mais le VALTOM a des ambitions car il a voté le 17 décembre 2024 l'acceptation des déchets de la Communauté de Communes d'Aurillac (15 000 t/an transportées par camions) et envisage l'incinération des lixiviats (jus toxiques) de la décharge de Puy Long (12 000 t/an) tout en préservant les clients privés de SUEZ.

En ne respectant pas la décision de Justice ce projet va aggraver la pollution, de l'air par les gaz émis (plus de CO2 par exemple), des sols avec les mâchefers pleins de toxiques épandus sous les routes, chemins et plateformes industrielles, sans oublier les décharges pour produits dangereux issus de la filtration des fumées.

Il y a là une recherche de profits par la vente de calories et d'électricité par VERNEA/SUEZ réalisé avec l'incinération du tonnage maximum possible de déchets au détriment de notre santé et du principe de précaution.

L'objectif du VALTOM est de verrouiller un système économique et technique sans tenir compte de la volonté des citoyens de produire le moins de déchets possible pour moins de pollution.

Nous appelons les habitants, contribuables, à être vigilants pour participer aux actions et initiatives que proposera le COLLECTIF ACTIONS DÉCHETS, et en alertant vos élus de proximité.